

Activités du mercredi

La commune de Villeneuve en Perseigne a décidé de mettre en place des activités pour les enfants de 6 à 12 ans, les mercredis lors de la période scolaire à partir du 9 janvier 2019.

Ces activités récréatives seront sous forme de cycles ou d'ateliers ponctuels autour de thème culturel, sportif, nature ou ludo-éducatif.

Les horaires d'ouverture sont proposés à la journée ou à la demi-journée comme suit :

- à la journée de 9h à 17h.
- à la demi-journée : de 9h00 à 12h (sans repas)
de 9h00 à 14h (avec repas)
de 12h00 à 17h (avec repas)
de 14h à 17h (sans repas)

Un accueil est possible à partir de 8h le matin et jusqu'à 18h le soir.

Les repas du midi sont à fournir par les familles et seront pris dans la cantine scolaire.

La participation financière des familles est de 5 € la journée ou 2,50 € la demi-journée avec application d'un abattement de 10% pour les familles dont les ressources sont inférieures au quotient familial B 700 €/mois.

Attention, le nombre de places est limité à 28 de 9h à 17h et à 14 sur le temps d'accueil de 8h à 9h et de 17h à 18h.

Les modalités d'inscription sont les mêmes que pour l'accueil de loisirs, fiche de renseignements et fiche sanitaire à remplir et prévenir des jours de présence.

Pour plus de renseignements, vous pouvez venir rencontrer Boris à la bibliothèque le mardi de 16h à 19h ou le contacter par téléphone ou par mail.

Bibliothèque 02 43 34 51 94
Communes 02 43 97 86 73
E-mail: bibliotheque@fresnayechedouet.fr

Plus d'informations sur <http://villeneuve-en-perseigne.e-monsite.com>

Bulletin d'inscription

(Coupon à remettre à l'équipe d'animation ou à la mairie)

NOM / Prénom enfant(s) :

J'inscris mon (mes) enfant(s) aux activités du mercredi : Pour la fin d'année scolaire 2018/2019
 Ponctuellement (à préciser à l'inscription)

Mon (mes) enfant(s) sera (seront) présent(s) : Toute la journée
 A la demi-journée (préciser les horaires)

Informations particulières :